



Extrait du registre des délibérations

Séance du 02 juin 2023

L'an 2023 et le 02 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. MADEC CLEÏ Claude, Maire.

Présents : M. MADEC CLEÏ Claude, Maire, Mmes : LECLERE Kristelle, SAMICO Sandrine, MM. : BAUDUIN Louis, BIK Stéphane, COLLOT Didier, FOURNIER Pascal, MARIA Daniel, MERLO Sébastien, MUZARD Jules

Excusées ayant donné procuration : Mmes : BOILLET Valérie à M. MERLO Sébastien, LECLERE Kristelle à M. MARIA Daniel, NOUVELLON Sylvie à Mme DEMATTEI Isabelle, Mme DEMATTEI Isabelle à M. COLLOT Didier, Mme NOUVELLON Sylvie à M. MARIA Daniel.

Absent : M. DIMASSI Salah

A été nommé secrétaire : Mme Sandrine SAMICO

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 10
-

Date de la convocation : 15/05/2023

Date d'affichage : 15/05/2023

Objet des délibérations

SOMMAIRE

L'ordre du jour sera le suivant :

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2023

Personnel communal - Création de poste d'ATSEM – Suppression du poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe et tableau des effectifs

Cimetière – Jardin du souvenir : fixation du tarif de la plaque

Amortissement subvention

Approbation du compte de gestion 2022 du Budget communal établi par le receveur municipal

Approbation du compte administratif 2022 du Budget communal

Affectation des résultats du Budget communal 2022

Approbation du Budget supplémentaire 2023 du budget communal

Affaires diverses

Questions diverses

D_2023_36 – Personnel communal – Création du poste d'ATSEM – Suppression du poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe et tableau des effectifs

Cette délibération a été reportée.

D_2023_37 – Cimetière-Jardin du souvenir : fixation du prix de la plaque

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que :

- Les dispersions des cendres au jardin du souvenir sont gratuites mais si les familles souhaitent apposer une plaque, elles devront s'acquitter du prix auprès des services de la mairie.
La gravure sera en supplément à payer directement auprès des pompes funèbres.
Dans un souci d'harmonie, les plaques sont donc achetées par la mairie.
- Propose de vendre la plaque au tarif de : 25 € pour le jardin du souvenir et 35 € pour le columbarium

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve et vote les tarifs proposés, soit 25 € la plaque au jardin du souvenir et 35 € la plaque au columbarium.

D_2023_38 – Amortissement étude

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en 2018 une étude concernant les réseaux des eaux pluviales a été effectuée pour la somme de 10 740.00 Euros.

A la demande des services de la trésorerie, un amortissement doit être réalisé lorsqu'une étude n'a pas été suivie de travaux, ce qui est le cas.

L'amortissement doit être réalisé sur 5 années maximum ce qui donne donc la somme à amortir de 10 740.00 € : 5 = 2 148.00 € à prévoir au budget pour une dépense en fonctionnement et une recette en investissement pour ce même montant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vote le tableau d'amortissement comme suit :

Années	Dépense en fonctionnement Article 6811	Recette en investissement Article 28031
2023	2 148.00	2 148.00
2024	2 148.00	2 148.00
2025	2 148.00	2 148.00
2026	2 148.00	2 148.00
2027	2 148.00	2 148.00
Total	10 740.00	10 740.00

D_2023_39 – Approbation du compte de gestion 2022 du budget communal établi par le receveur municipal

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 du budget communal, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif et l'état du Passif,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 ,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 , celui de tous les titres de recettes émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- 1° - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2° - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
 3° - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE, à l'unanimité que le compte de gestion du budget communal dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

D_2023_40 – Approbation du compte administratif 2022 du budget communal

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Louis BAUDOUIN, doyen d'âge délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe des terres du bourg de Griselles dressé par M. Claude MADEC-CLEÏ, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1 - Lui donne acte de la présentation faire du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

fonctionnement		investissement	
Résultat 2021 reporté	+ 783 222.36	Résultat 2021 reporté	- 81 279.05
Dépenses	516 746.75	Dépenses	264 282.29
Recettes	683 893.74	recettes	280 011.30
Résultat 2022	+ 167 146.99	Résultat 2022	+15 729.01
Résultat cumulé	+ 950 369.35	Résultat cumulé	- 65 550.04

2 - Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- 3- Arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus

D_2023_41 – Affectation des résultats du budget communal

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022,
 Considérant le compte de gestion du receveur conforme,
 Statuant sur l'affectation du résultat d'investissement de l'exercice 2022,
 Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent en section de fonctionnement de 884 819.31 € et un déficit en section d'investissement de 65 550.04 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

décide d'affecter le résultat du budget communal comme suit :

Affectation :

- à l'article 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés) : 65 550.04 €
- à l'article 001 (Dépenses d'investissement) : 65 550.04 €
- à l'article 002 (Recettes de fonctionnement) : 884 819.31 €

D_2023_42 – Approbation du Budget Primitif 2023 - Budget Communal

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget supplémentaire 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VOTE le budget supplémentaire 2023 qui s'équilibre en dépenses et recettes pour la section de fonctionnement à 884 819.31 € et pour la section d'investissement à 450 558.73 €

Affaires diverses :

Un tour de table est réalisé.

➤ M. MADEC-CLEÏ Claude :

Prochaines dates à retenir

- 09/06 prochaine réunion de Conseil Municipal avec uniquement à l'ordre du jour la désignation des délégués et de leurs suppléants pour l'élection des sénateurs.
- 17/06 le matin kermesse de l'école
- 17/06 l'après-midi à 15 h à Lamerville manifestation contre les éoliennes organisée par 3 associations dont A.I.R.E 45.
- 24/06 Festival des enfants organisé par le comité des fêtes
- 01/07 Fête au poney-club des Joncs
- 13/07 feu d'artifice au Château La Fontaine
- 14/07 Cérémonie commémorative

Informations diverses

Les travaux d'enfouissement des lignes rue de la mairie sont programmés pour le 2^{ème} semestre 2023.

Les tables de la salle polyvalente vont être remplacées par des plus légères.

Les habitants des Mancelles remercient la municipalité pour les travaux de voirie qui ont été réalisés.

Les enfants de l'école qui sont actuellement en classe de découverte sont contents, tout se passe bien.

➤ M. BIK Stéphane :

- Présentation de l'école en transition. Une réunion a été organisée avec la directrice. Ce sont les enfants qui ont mis en place les projets qu'ils souhaiteraient notamment un petit jardin, une mare pédagogique, des arbres ce qui pourrait permettre de faire des séances d'école à l'extérieur. Des îlots de fraîcheur peuvent également être prévus comme remettre de la peinture blanche au bâtiment préfabriqué ainsi que la possibilité d'acclimater la cour.
- Rappel du PCS (Plan communal de sauvegarde) qui existe, il faudrait le réactualiser.

➤ M. BAUDUIN Louis :

- Dans le cadre de correspondant défense, informe qu'il est allé à une réunion à Amilly concernant les carrières militaires mais qu'il y a un manque de postulants de la part des jeunes pour ces carrières.
- Rapporte de la part d'habitants des Fourneaux et des Beaucerons leur mécontentement par rapport à la puanteur à cause de la méthanisation et qu'il est dommage que leurs plaintes adressées à la mairie soient restées sans réponse.

➤ Mme SAMICO Sandrine :

Informe qu'elle est allée à la commission du CFA (Centre formation des apprentis). En décembre aura lieu une manifestation concernant l'anniversaire des 50 ans du centre.

➤ M. MERLO Sébastien :

Informe qu'avec Jules, ils sont intervenus à l'école le 23 mai pour une présentation sur la commémoration de l'esclavage, que ça s'est bien passé et que les enfants se sont bien intéressés.

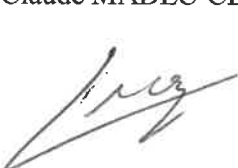
➤ M. MUZARD Jules :

Informe qu'il reçoit régulièrement des appels d'un habitant de la Pente des Renards qui se plaint de nuisances, de problèmes avec ses voisins. Monsieur le Maire lui répond que lui aussi a déjà eu des appels de cette personne notamment un 31 décembre.

La séance est levée à 20 h 50.

Le Maire

Claude MADEC-CLEÏ



La secrétaire

Sandrine SAMICO

